



30 juin 2021

Cher client,

Nous vous envoyons cet avis pour nous conformer aux nouvelles Réformes axées sur le client, relatives à la divulgation des conflits d'intérêts, comme l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables, qui entrent en vigueur le 30 juin 2021. D'autres aspects des réformes axées sur le client entreront en vigueur le 31 décembre 2021 et nous vous contacterons ultérieurement au sujet de ces changements.

Il est important que vous lisiez les informations contenues dans cette lettre afin de comprendre comment les conflits potentiels peuvent vous affecter et ce que nous faisons pour résoudre ces conflits. Le contenu de cette lettre, et toute mise à jour, sera placé sur notre site Web le 30 juin 2021.

Beacon Securities Limited est enregistrée en tant que courtier en valeurs mobilières dans chaque province du Canada.

Comme mentionné précédemment dans notre ancienne déclaration sur les conflits d'intérêts, les types généraux de conflits d'intérêts qui peuvent survenir sont les suivants :

- Conflits d'intérêts entre vous et nous ; et
- Conflits d'intérêts entre vous et nos autres clients.

Gestion des conflits d'intérêts

En général, et comme nous l'avons déjà mentionné dans notre ancienne déclaration sur les conflits d'intérêts, nous traitons et gérons les conflits pertinents comme suit :

Évitement : Il s'agit notamment d'éviter les conflits qui sont interdits par la loi ainsi que les conflits qui ne peuvent pas être traités efficacement :

Contrôle : Nous gérons les conflits acceptables par des moyens tels que l'assurance que chaque compte est supervisé séparément et distinctement.

Divulgence : En vous fournissant des informations sur les conflits, vous êtes en mesure d'évaluer indépendamment leur importance lors de l'évaluation de nos recommandations et de toute action que nous entreprenons.

Notre objectif est de traiter les conflits de manière juste, équitable et transparente, dans le meilleur intérêt de nos clients. Nous nous efforcerons d'éviter les conflits dans la mesure du possible et, dans tous les autres cas, nous les divulguons ou les gérons au moyen de contrôles internes et de processus de révision. Les conflits jugés trop importants pour être traités par des contrôles ou des divulgations seront évités. Les divulgations seront faites en temps utile, de manière significative et bien visible.

Une copie de notre nouvelle déclaration de divulgation des conflits d'intérêts, qui décrit la manière dont nous traitons les conflits, ou les conflits perçus, qui peuvent survenir, est jointe à <https://beaconsecurities.ca/fr/recherche/divulgations-reglementaires-et-legales/>

Si vous avez des questions sur cet avis ou sur notre nouvelle déclaration de divulgation des conflits d'intérêts, n'hésitez pas à contacter Moshe Ifergan au 416-507-3974 ou à mifergan@beaconsecurities.ca.

Avec nos sincères salutations,

BEACON SECURITIES LIMITED

Moshe Ifergan
Directeur de la conformité et des opérations